



## Pension alimentaire et garde alterné

Par **Alexis even**, le **03/06/2024** à **18:56**

Bonjour je suis séparé avec deux enfants que j'ai en garde 1 semaine sur deux la semaine où j'ai mes enfants je ne les aient pas le mardi soir et mercredi car je travaille et leur maman non

je les ai tout les week-ends pendant les vacances scolaire car je travaille la semaine et leur maman non et je les prends 2 semaine en août pendant mes congés mais leur maman me demande une pension alimentaire car pour elle je ne les ai pas en garde alternée. Ma question est la suivant quelle sont mes droit et dois-je payer une pension alimentaire ? Alors que je paye la moitié de toute les dépenses pour les enfants

Par **Marck.ESP**, le **03/06/2024** à **19:32**

Bonjour

Ce n'est pas à nous d'en décider mais au juge.

Selon l'article 373-2-2 du Code civil, en cas de garde alternée, la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant peut prendre la forme d'une pension alimentaire versée par l'un des parents à l'autre.

Les besoins des enfants sont pris en compte ainsi que les ressources de chacun.

Les modalités et garanties de cette pension alimentaire peuvent être fixées par une décision judiciaire, une convention homologuée par le juge, ou d'autres moyens prévus par la loi.